

ce chiffre. On a beaucoup de départs, mais j'ai eu une discussion hier avec le commandant de la police qui a l'espoir que d'ici à 2010 on va y arriver; notamment grâce à des transferts de policiers qui nous viennent des cantons de Vaud, de Genève et de Neuchâtel. Donc Fribourg, malgré le salaire offert qui est plus bas, est quand même assez attractif.

– Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

**Postulat N° 2026.08 Christine Bulliard/
Dominique Butty**
(mise en place d'un programme cantonal de vaccination contre le cancer du col de l'utérus)¹

Prise en considération

Bulliard Christine (PDC/CVP, GL). Dominique Butty und ich bedanken uns für die Antwort auf unser Postulat. Diesem ging unsere schriftliche Anfrage – ebenfalls diejenige von Grossrätin Krattinger – voraus. Sicher hat sich der Staatsrat mit dieser Impfung schon im Vorfeld befasst. Uns war die Dringlichkeit wichtig. Nun ist also die Antwort da und die erfragte Angelegenheit, die Impfung gegen Gebärmutterhalskrebs, ist schon im Gang. Dies ist wohl eine eher seltene Begebenheit. Unsere Gesundheit ist ein fragiles Gut. Umso wichtiger ist der sorgsame Umgang damit. Meist machen wir uns dazu erst dann Gedanken, wenn wir von einer Krankheit betroffen sind. Dabei können wir bei richtiger Vorsorge viele Krankheiten verhindern und erst noch unsere Gesundheit stärken. «Mieux vaut prévenir que guérir.» Vorsorge bedeutet in diesem Fall impfen.

Mieux vaut prévenir que guérir.

Gebärmutterhalskrebs ist die zweithäufigste Krebserkrankung bei Frauen. Jährlich werden durchschnittlich 340 Fälle davon diagnostiziert. 90 Frauen sterben an dieser Krankheit, die die Folge einer HPV-Infektion ist.

Nous sommes heureux de constater qu'après le Valais, Bâle et Genève, Fribourg a mis en place un programme cantonal. Le vaccin est pris en charge par les caisses maladies. Sont vaccinées les jeunes filles âgées entre onze et quatorze ans au cycle d'orientation par le médecin scolaire et jusqu'en 2012, également les jeunes filles entre quinze et dix-neuf ans par les médecins de famille.

Comme dans toute nouveauté, l'information est une chose essentielle. Celle-ci d'ailleurs se fait très bien à travers les écoles ou par les médecins de famille qui touchent par prestation médicale 7,5 francs, il y a peu de place pour un conseil médical qui serait si important.

Une chose qui nous préoccupe est le fait que les informations dans les médias sont souvent très divergentes. Les avis des médecins sont partagés et cela provoque malgré tout des incertitudes. Une information transparente qui nous parle des avantages et des inconvénients

est importante. Chaque jeune fille avec l'aide de ses parents est ainsi mieux à même de faire son choix.

Die Erfahrungswerte fehlen. Umso wichtiger ist es, die Entwicklung weiter zu verfolgen und mit Informationen zu ergänzen. Trotz Impfung sind junge Mädchen dringend angehalten, die regelmässigen Vorsorgeuntersuchungen zu machen und dem Sexualleben mit respektvollem und vernünftigem Umgang zu begegnen. Pour conclure, il faut dire que c'est un vaccin prometteur. Il est efficace à plus de 99%. Mesdames et Messieurs, un vaccin n'est jamais un acte innocent. Il demande une réponse au système immunitaire, mais dans le cas de ce vaccin, enlevons le doute. Faisons confiance aux recommandations professionnelles et faisons vacciner nos enfants pour prévenir une maladie grave.

Badoud Antoinette (PLR/FDP, GR). A la lecture de la réponse donnée par le Conseil d'Etat à ce postulat, le groupe libéral-radical reste vraiment hésitant quant au soutien ou non à apporter à ce postulat qui tient lieu de rapport. D'ailleurs la lettre adressée par le médecin cantonal aux autorités communales, les priant d'informer les jeunes femmes sur l'organisation de cette vaccination, démontre déjà bien que la concrétisation de ce programme est en route.

Néanmoins, au nom d'une faible majorité du groupe libéral-radical, je me permets de faire les remarques suivantes quant à cette vaccination contre le cancer du col de l'utérus, après m'être renseignée auprès de sources médicales.

Le vaccin ne remplace pas le contrôle régulier chez le gynécologue qui est la méthode la plus efficace et prouvée pour lutter contre le cancer du col de l'utérus. Le vaccin ne va pas immuniser la jeune fille contre tous les risques liés à l'activité sexuelle, le préservatif reste un moyen efficace pour lutter contre les maladies sexuellement transmissibles.

Par ailleurs, il n'est pas du tout certain que cette vaccination réduise le risque d'avoir un cancer. La science manque encore de recul pour l'affirmer, sachant également que le cancer peut se déclarer entre dix à quinze ans plus tard. De plus, la vaccination au Gardasil ne protège pas contre l'apparition d'un cancer mais seulement contre certains des virus responsables et cette différence est d'importance.

Les effets secondaires des vaccins sont inconnus. Même vaccinées, les femmes devront recourir aux frottis de dépistage. Il est impératif de laisser les femmes libres de choisir de se faire vacciner ou non. Comme la vaccination n'est ni nécessaire, ni suffisante pour prévenir le cancer du col de l'utérus et comme ses effets néfastes sont inconnus, on est en droit de se demander si cette vaccination est utile, voire souhaitable, ce d'autant plus que le HPV n'est pas le seul facteur favorisant le cancer du col.

Avec ces remarques, le groupe libéral-radical apportera un soutien très partagé à ce postulat qui arrive un peu tard.

Brodard Jacqueline (PDC/CVP, SC). Le groupe démocrate-chrétien a pris connaissance de la réponse du Conseil d'Etat au postulat de nos deux collègues

¹ Déposé et développé le 30 janvier 2008, BGC p. 291.

Christine Buillard et Dominique Butty concernant la mise en place d'un programme cantonal de vaccination contre le cancer du col de l'utérus.

Le cancer du col de l'utérus est le second cancer le plus fréquent chez la femme après celui du sein et il est la cause de nombreux décès. Dans presque tous les cas, l'agent déclencheur est le Papillomavirus humain. La contamination se fait principalement lors de rapports sexuels et en règle générale pendant l'adolescence. On recense plus de cent types différents de virus dont deux sont responsables de 70% des cas de cancers. Depuis peu, il existe un vaccin contre ces deux types de virus.

Dans sa réponse, le Conseil d'Etat relève qu'il s'est prononcé favorablement à l'introduction d'un programme cantonal de vaccination contre le cancer du col de l'utérus et qu'ainsi les vaccinations effectuées dans le cadre de ce programme cantonal sont prises en charge par l'assurance obligatoire des soins. Le programme de vaccination a été lancé à la rentrée scolaire 2008–2009, aussi bien dans le cadre de la médecine scolaire que de la médecine privée, comme c'est d'ailleurs le cas dans plusieurs autres cantons. Il est prévu de vacciner l'ensemble des filles fréquentant les écoles du CO et jusqu'en 2012 les jeunes filles de quinze à dix-neuf ans. Certains parents estiment qu'en première année du CO, les filles sont trop jeunes pour recevoir ce vaccin. Néanmoins, il faut savoir que si elle est entreprise avant le début de la vie sexuelle, cette vaccination protège très fortement contre les maladies liées au Papillomavirus humain, mais par contre, le vaccin n'a plus d'effet sur une personne déjà infectée. Raisons pour lesquelles les mesures doivent être prises suffisamment tôt avant les premières relations sexuelles. Toutefois et j'insiste, il est évident que l'acceptation ou le refus du vaccin reste facultatif. Chaque parent, chaque jeune femme a le droit de choisir. La responsabilité personnelle prime en matière de santé.

Le groupe démocrate-chrétien est satisfait de l'information détaillée dispensée lors de ces campagnes de vaccination. Des renseignements utiles et nécessaires sont donnés par les médecins scolaires. Des réunions auxquelles peuvent assister les parents sont organisées dans les CO afin que chacun puisse choisir librement. Des brochures explicatives sont disponibles en français, en allemand ainsi que dans les langues principales des migrantes. Le site internet du service du médecin cantonal renseigne également sur cette problématique.

Sachant que la vaccination ne protège pas contre certains virus du Papillomavirus humain et contre d'autres maladies sexuellement transmissibles, il est évidemment nécessaire d'informer les jeunes sur leurs responsabilités à prendre lors de relations sexuelles. Cette vaccination ne dispense pas non plus les jeunes femmes à effectuer régulièrement des contrôles gynécologiques.

Je terminerai en répétant qu'en matière sexuelle, une conduite responsable et respectueuse des deux partenaires reste la meilleure garantie d'une bonne santé.

Thalmann-Bolz Katharina (*UDC/SVP, LA*). Mit grossem Interesse wurde die bereits lancierte Kampagne gegen Gebärmutterhalskrebs von jung bis alt in der Schweiz aufgenommen. Mit meinen Töchtern

führte ich intensive Gespräche für und gegen eine Impfung. Schliesslich mussten sich die zwei jungen Frauen aber selber entscheiden, ob sie sich impfen lassen wollen oder nicht. Sie entschieden sich für die Impfung. Eine Impfung gegen die gefährlichsten und zum Teil tödlichen Papillomaerreger, welche sexuell übertragbare Infektionen verursachen, ist ein Riesenschritt zu Gunsten der Gesundheit der Frauen. Die Möglichkeit, Frauen mit einem effizienten Mittel gegen die zweithäufigste Krebsart zu schützen, darf nicht ungenutzt bleiben oder auf die lange Bank geschoben werden. Obschon keine Langzeit- und Studienerfahrungen über mögliche Folgeschäden vorzuweisen sind und gewisse Unsicherheiten bestehen bleiben, wurde die Wirksamkeit der Impfung erkannt. Eine Impfung ersetzt jedoch die regelmässigen Untersuchungen beim Gynäkologen nicht. Was die Finanzierung angeht, darf man ruhig sagen, dass die hohen Kosten für dieses Impfprogramm weitgehend kompensiert werden können durch die Einsparungen bei der Pflege und in Folge Reduktion von Screening-Untersuchungen. Nebst dem Impfprogramm ist aber auch eine flächendeckende Informationskampagne in den Schulen und bei den Eltern der Jugendlichen sicherzustellen. Aus diesen Gründen unterstützt die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei ein kantonales Impfprogramm gegen Gebärmutterhalskrebs für junge Frauen auf freiwilliger Basis. Menschen vor einem frühzeitigen Tod zu schützen lohnt sich auf jeden Fall. Wir beantragen daher, das Postulat Bulliard/Butty anzunehmen und Kenntnis zu nehmen vom Bericht des Staatsrates.

Duc Louis (*ACG/MLB, BR*). Tout ce qui peut être tenté pour rassurer, limiter voire éradiquer, dans un futur que je souhaite très proche, cette malédiction qui touche tellement et tellement de personnes, cette maladie qui change totalement le comportement, le moral, le psychisme de celles et ceux qui sont confrontés au verdict sans appel de la faculté, doit être tenté.

Je voudrais me garder de faire de l'émotionnel, mais vous dire simplement que lorsque le couperet tombe, que l'on vous dit que vous avez un cancer, c'est une catastrophe, c'est le monde qui vous tombe sur la tête. Vous sortez du cabinet médical en ne sachant plus très bien ce qui vous arrive et vous vous posez mille et mille et une questions. Pourquoi moi? Pourquoi pas l'autre? Il s'ensuit moult séances d'opérations, de contrôles, de médicaments, etc. J'en ai parlé moi-même à mon médecin personnel, le docteur Zadory. On perçoit la vie tout différemment. Cela a été mon cas personnel et dans ce but, moi je vous invite à voter ce postulat.

Burgener Woeffray Andrea (*PS/SP, SC*). Man mag zu einer Impfung gegen Gebärmutterhalskrebs persönlich stehen wie man will. Zu begrüssen ist aber, dass mit einem kantonalen Impfprogramm ein niederschwelliges Angebot im Gesundheitsbereich gemacht wird. Jede Impfung setzt eine persönliche Entscheidung der 15- bis 18-jährigen Mädchen, respektive ihrer Eltern sowie der jungen Frauen voraus. Nur diejenigen werden sich bewusst entscheiden können, die hinlänglich und ohne Zeit- und Gruppendruck informiert sind. Gerade im Rahmen von Impfungen, welche mit sexueller

Aktivität einhergehen, sind speziell klärende Informationen notwendig. Es ist zu begrüßen, dass Mädchen und ihre Eltern sowie junge Frauen mit Impfanspruch mit Informationsblättern – nicht nur in den beiden Kantonssprachen sondern auch in den hauptsächlichsten Migrantensprachen – über die Impfung informiert werden. Die Webseite des Kantonsarztamtes ist diesbezüglich vorbildlich. In der Antwort des Staatsrates sind Erkenntnisse und Zusammenhänge, die bislang über diese Impfungen bestehen, zusammengefasst. Der Staatsrat und das Kantonsarztamt sind in der Pflicht, das gestaltete Impfprogramm an allfällige neue und komplementäre Erkenntnisse über Zusammenhänge, Folgen und Nebenwirkungen anzupassen. Die Antwort lässt aber auch Fragen offen, die im Rahmen des Programms weiterer Klärungen respektive Präzisierungen bedürfen. So zum Beispiel, ob es verpflichtend standardisierte und kontrollierte Vorgaben für die Information an Mädchen und deren Eltern sowie an junge Frauen geben sollte? Ob und wie die Information die Eltern auch wirklich erreicht? Ob für ein junges Mädchen an der Orientierungsschule der Gruppendruck grösser ist als eine individuelle, bewusste Entscheidung? Und ob der Aufwand im Verhältnis steht zum versprochenen Erfolg? Die Sozialdemokratische Fraktion unterstützt das Postulat und nimmt mit diesen Fragen den Bericht des Staatsrates zu Kenntnis. Sie schliesst mit dem Wunsch, dass eine offensive und regelmässige Informationspolitik sowie allfällig nötig werdende Verbesserungen des Programms oben erwähnte Fragen hoffentlich aus dem Weg räumen können.

Aeby-Egger Nicole (ACG/MLB, SC). Ce postulat qui demande une étude pour la mise en place d'une campagne de vaccination, qui en fait existe déjà, a tout de même fait l'objet d'intenses échanges de point de vue dans notre groupe qui est finalement partagé sur ce sujet.

Les questions sont liées au doute quant à l'efficacité du vaccin, l'importance de son coût et en raison d'un arrosage un peu trop large pour les risques encourus réellement. De plus, malheureusement, dans un sujet si intime, la question d'une éventuelle responsabilité liée à un comportement à risque peut également influencer le regard apporté aux pathologies concernées et donc de son éventuelle prévention. Dans cette histoire-là, on est bien dans un vaccin qui protège d'une maladie sexuellement transmissible.

Il est toujours largement question du cancer de col dans ces discussions, mais on nommait la protection à 99% contre les condyloms. La prévention des condyloms est vraiment intéressante car même si cette pathologie n'est pas mortelle, elle reste toutefois une épreuve difficile pour les patientes qui en souffrent. Je dois dire que mon passage en salle d'opération pour traiter des jeunes filles – souvent c'était des jeunes filles qui étaient atteintes de cette maladie – fait que je suis bien contente que ce vaccin existe et que les jeunes pourront en être prévenues parce que je pense que cela ne devait pas être drôle pour elles.

Dans cette histoire-là, on est aussi devant deux problématiques de grand choix. C'est la vision que l'on a par rapport à un vaccin large ou pas et la vision que l'on a des maladies sexuellement transmissibles éga-

lement. Il est bien évident que chaque personne doit se sentir libre de choisir ou non la vaccination et que pour notre canton, cette offre reste un choix de santé publique coûteux.

Chaque membre de notre groupe choisira donc son vote tout comme il l'a fait lors de notre séance de groupe.

Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales. Lorsque nous avons reçu le postulat, nous étions déjà en discussion pour mettre en place ce programme cantonal de dépistage du HPV. Je rappellerai que 70 à 80% de la population sexuellement active contractent le HPV au cours de sa vie. C'est la cause la plus fréquente d'infections sexuellement transmissibles dans le monde. Nous sommes toutes et tous particulièrement concernés par ce problème.

A l'heure actuelle, c'est environ 1500 femmes qui sont atteintes par le cancer du col de l'utérus en Suisse et on diagnostique 300 nouveaux cas chaque année et 5000 interventions chirurgicales pour les lésions précancéreuses et cancéreuses sont pratiquées annuellement en Suisse. Ces traitements entraînent des coûts pour environ 24 millions de francs. Selon les estimations de l'Office fédéral de la santé publique, cette vaccination permettra d'éviter deux à trois cas de décès par année et environ cinq nouveaux cas chaque année dans notre canton. Je laisse M^{me} la Députée Antoinette Badoud estimer si d'après ces chiffres cette vaccination en vaut la peine. Selon une étude suisse aussi, la vaccination d'une cohorte de 41 200 jeunes filles de onze ans permettra d'éviter 160 cas de cancers du col de l'utérus, 47 décès et 4206 lésions précancéreuses.

En ce qui concerne les coûts payés pour les médecins de famille pour pratiquer ces vaccinations, si le coût de la vaccination dans le cadre des vaccinations scolaires est bien de 7,5 francs, les médecins de famille qui consultent en cabinet toucheront 15 francs. Même si le montant n'est pas de beaucoup supérieur, c'est quand même mieux que les 7,5 francs annoncés par M^{me} la Députée Buillard.

En ce qui concerne les informations, nous avons en effet mis en place une large information. Chaque jeune fille âgée entre 11 et 15 ans qui est au CO a reçu une brochure avec une information et nous devons avoir l'autorisation signée des parents et de la jeune fille pour pratiquer la vaccination et des séances sont organisées à l'intérieur des CO pour les jeunes filles et des informations seront également dispensées aux parents lors des soirées d'information organisées par les CO.

Pour toutes les jeunes filles qui ne sont plus à l'école, elles ont reçu la brochure avec une information qui leur demande aussi en cas d'hésitations, de problèmes, de contacter directement le service du médecin cantonal ou bien sûr leur médecin de famille pour plus de renseignements. Nous allons faire un suivi de ces informations. Nous allons contrôler ce qui se passe et ce n'est pas simplement un programme qui se met en place aujourd'hui. Nous allons faire un monitoring et nous allons suivre les choses.

S'agissant de la vaccination, elle protège à 99% contre les HPV 16 et 18; pour les 11 et 6, il reste encore un risque, mais qui est limité et là cette vaccination vaut la peine. Il ne suffit pas seulement de se faire vacciner ce n'est pas exclusif. Il faut bien sûr continuer les

contrôles de dépistage par frottis, qui doivent compléter la vaccination. La meilleure prévention est atteinte en combinant les deux systèmes. Il faut savoir que le dépistage systématique par frottis pour les femmes de plus de vingt ans permettrait d'éviter 80% des cas de cancer. Seulement en Suisse, ce sont moins de 50% des femmes qui procèdent à ces dépistages par frottis. On voit bien l'utilité d'avoir les deux méthodes et en complément, il faut utiliser des préservatifs. C'est avec ces trois moyens que l'on a la meilleure chance de peut-être éviter ce cancer.

En ce qui concerne les effets secondaires, de nombreuses études scientifiques ont été effectuées. Les risques liés au vaccin sont minimes et nettement inférieurs aux risques liés au cancer du col de l'utérus. Le vaccin est composé uniquement de fragments de la coquille du virus et ne contient aucune matière génétique. Il ne peut donc pas causer lui-même des infections. Pour nous, il est essentiel de donner l'information, de mettre en place un programme cantonal. On propose dans les trois années du CO de vacciner les jeunes filles et de donner l'information comme je l'ai dit à toutes les autres durant cinq ans puisque jusqu'à 19 ans c'est la mesure transitoire. En revanche, il est impératif de laisser un libre choix et c'est aux jeunes de décider, en discutant avec leurs parents, si elles souhaitent ou si elles ne souhaitent pas faire cette vaccination.

Pour les coûts, si on soustrait les coûts du traitement des maladies évitées aux coûts de la vaccination pour toute la Suisse, cela coûte environ 10 millions de francs; cela représente une fraction entre 5 et 9% des coûts de dépistage par frottis. C'est rentable de faire cette vaccination. Nous avons, en termes de coûts de la santé, un intérêt à mettre en place aussi cette vaccination.

J'espère avoir répondu, vu l'heure avancée, à toutes les questions. Moi je ne peux que vous inviter à accepter ce postulat et à accepter cette réponse comme rapport et à rappeler que c'est particulièrement important de donner une bonne information et j'invite toutes les jeunes filles ou parents qui ont encore des doutes sur cette vaccination à contacter ou leur médecin de famille ou le service du médecin cantonal ou consulter son site.

– Au vote, la prise en considération de ce postulat est acceptée par 60 voix contre 3. Il y a 8 abstentions.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burgenner (FV, PS/SP), Butty (GL, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Weck (FV, PLR/FDP), Décaillet (FV, UDC/SVP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Fasel (SE, PDC/CVP), Frossard (GR, UDC/SVP), Fürst (LA, PS/SP), Ganioz (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Haenni (BR, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud (GR, PDC/CVP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/

CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey J. (GR, PDC/CVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel-H (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP), Weber-G M. (SE, ACG/MLB), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP). *Total: 60.*

Ont voté non:

Burkhalter (SE, PLR/FDP), Feldmann (LA, PLR/FDP), Morand (GR, PLR/FDP). *Total: 3.*

Se sont abstenus:

Badoud (GR, PLR/FDP), Bourgknecht (FV, PDC/CVP), Cotting (SC, PLR/FDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Glauser (GL, PLR/FDP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Thürler (GR, PLR/FDP). *Total: 8.*

– Le Conseil d'Etat est invité à présenter dans le délai d'une année un rapport sur l'objet du postulat.

Rapport N° 79

**sur le postulat N° 261.04 Christine Bulliard/
Yvonne Stempfel (possibilités d'accueil dans notre
canton pour les personnes handicapées physiques
nécessitant des soins)¹**

Bulliard Christine (PDC/CVP, SE). C'est avec intérêt que nous avons pris connaissance du rapport établi avec soin et beaucoup de temps au sujet de notre demande. Le traitement des personnes handicapées physiques, c'est-à-dire le maintien à domicile dans un premier temps, et dans un deuxième temps, la mise à disposition des places dans une institution spécialisée étaient notre souci.

Contactées et interpellées par des personnes atteintes par la sclérose en plaques, entre autres des personnes très jeunes de 20 ans, chez lesquelles le maintien à domicile devenait difficile, voire impossible, nous avons déposé ce postulat.

Festzustellen, dass Behinderte – auch junge Behinderte – für ihre Behinderung, ihr Alter, ihre Bedürfnisse keine Möglichkeit haben, stimmte uns nachdenklich. Der Rapport ist ausführlich, zeigt Wege auf und schlägt auch Lösungen vor. Zusätzlich zu den Informationen, die aus der Antwort aufs Postulat hervorgegangen sind, gibt uns der Rapport Aufschluss über die Entwicklung der physischen Behinderung, die Betreuungsmöglichkeiten in den Institutionen. Da die Antwort auf unser Postulat in die Umsetzung der NFA eingeschlossen ist, erscheint es mir wichtig, dass unserem Anliegen ein besonderes Augenmerk gilt.

Le canton de Fribourg doit redéfinir les priorités de sa politique en matière d'handicap, laquelle dit clairement que chaque handicapé a droit à une institution répondant à ses besoins, dans sa langue, que celle-ci se trouve dans le canton ou hors canton. Une collaboration plus intense entre les cantons devra avoir lieu. L'intégration de la personne handicapée en lien avec la scolarité ainsi que les domaines professionnels et sociaux est importante. La collaboration avec l'économie et le monde du travail doit être encore renforcée.

¹ Texte du rapport pp. 1861ss.